



Fonds de dotation L'art de la fugue
Rapport d'activité – Exercice 2020

1 – Préambule

Régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et le décret n°2009-158 du 11 février 2009, le fonds de dotation L'art de la fugue, enregistré à la préfecture de l'Essonne le 18 mars 2014, existe depuis le 12 avril 2014, date de la parution de l'annonce n° 1958 au Journal officiel.

Son siège est situé au 37 bis, rue de Wissous à Wissous (91320).

Le fonds de dotation a pour buts d'acquérir un orgue baroque espagnol du XVIIIème siècle restauré par la manufacture d'orgues Desmottes, de l'installer en l'église St Eloi de Fresnes (Val-de-Marne), de faire entendre cet instrument historique au public le plus large et de contribuer ainsi au rayonnement culturel de la ville de Fresnes.

L'exercice 2020 est marqué par les répercussions de la crise sanitaire et notamment l'impossibilité d'organiser les concerts et manifestations nécessaires à la promotion de l'orgue.

2 – Fonctionnement interne du fonds

2.1 – Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé :

- des membres fondateurs :

Géraud Chirol, directeur d'établissement d'enseignement artistique et président du fonds

Anne-Marie Blondel, musicienne

Jean-Luc Ho, musicien

- des membres administrateurs :

Emile Jobin, facteur de clavecins

Jérôme Ryckbosch, ingénieur

Maitena Ryckbosch, cadre administratif

2.2 – Dates des réunions et ordres du jour

Conseil d'administration du 22 avril 2020 (en visioconférence)

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2019

2 – Approbation des comptes de l'exercice 2019

3 – Renouvellement des membres du conseil d'administration et élection du président

4 – Réflexion sur l'élargissement du nombre d'administrateurs

5 – Programme d'actions, impacts de la situation sanitaire sur la programmation et le budget prévisionnel

6 – Questions diverses

Conseil d'administration du 13 septembre 2020

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 22 avril 2020
- 2 – Accueil des nouveaux membres et modification des statuts
- 3 – Point sur les saisons 2020-2021 et 2021-2022
- 4 – Renouvellement de l'autorisation d'appel à la générosité publique
- 5 – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- 6 – Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles
- 7 – Projet d'enregistrement
- 8 – Questions diverses

3 – Rapports du fonds avec les tiers

3.1 – Actions de communication menées par le fonds

Les outils de communication utiles à l'action du fonds (plaquette de présentation, plaquette de souscription, affiches, flyers, site internet) ont permis de récolter des dons auprès des associations et des particuliers.

L'arrêté n° 2019-PREF-DRSR/BRI-2258 du 18 décembre 2019 autorise le fonds de dotation à faire appel à la générosité publique par affichage, tracts, plaquettes d'information, publications dans la presse, courriels, réseaux sociaux et par le biais du site internet www.lartdelafugue.org (outil de collecte en ligne). Le versement des fonds se fait soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque, soit en numéraire. Les fonds perçus font l'objet d'un reçu fiscal.

Le fonds de dotation a également organisé quelques manifestations qui ont permis de collecter des fonds pour financement des actions. La majeure partie de la programmation a été annulée et seuls 5 concerts ont pu être donnés en 2020 :

En janvier :

- ciné-concert Le fantôme de l'Opéra accompagnement musical improvisé en direct par Paul Goussot, piano
Dimanche 19 janvier – Auditorium du conservatoire de musique de Fresnes, 17h

En février :

- Les Muses galantes
Chorals, arias et sonates, Johann Sebastian Bach
Dimanche 2 février – Eglise Saint-Eloi, 17h

En septembre :

- Anne-Marie Blondel, orgue et clavicorde (Emile Jobin, 2019)
Concert dédié à la mémoire de Stéphane Caillat
Œuvres de Sweelinck, Gibbons, Chirol, Frescobaldi, Correa de Arauxo et Cornet
Dimanche 13 septembre – Eglise Saint-Eloi, 17h
- Journées Européennes du Patrimoine
15h Visite commentée de l'église par Annick Bertheux, présidente de la Société archéologique de Fresnes
16h30 présentation en musique de l'orgue espagnol par Anne-Marie Blondel
Samedi 19 et dimanche 20 septembre – Eglise Saint-Eloi

En octobre :

- Claire Lefilliâtre, soprano, Stéphane Fuget, orgue
Le lacrima delle donne, Monteverdi, Frescobaldi, Kapsberger, Valente, Trabaci, Merula
Dimanche 11 octobre – Eglise Saint-Eloi, 17h

Une action pédagogique a pu être organisée :

Masterclass avec Léon Berben et Jean-Luc Ho
En partenariat avec la Fondation Royaumont
Jeudi 20 février 2020 – Eglise Saint Eloi

Les recettes des concerts et actions pédagogiques organisés sur l'exercice 2020 s'élèvent à 901 euros.

3.2 – Liste des partenaires du fonds

Par conventions des 3 mai 2014 avec M. Jean-Luc Ho et 3 mars 2015 avec Mme Anne-Marie Blondel, des instruments sont mis à disposition gratuite du fonds de dotation qui les loue pour son bénéfice. Les recettes de location d'instruments de musique pour l'exercice 2020 s'élèvent à 2 100 euros, celles relatives aux accords et transport d'instruments s'élèvent à 1 440 euros.

Clavecin français d'après Blanchet (2 640 euros)

- | | | |
|---|--------------------------|--|
| - Ecole Normale de Musique de Paris | 8 janvier 2020 | 1 jour de location, transport et accord |
| - EPT Est Ensemble Grand Paris | 4 février 2020 | 1 jour de location et transport |
| - Ecole Normale de Musique de Paris | 3, 12 et 14 février 2020 | 3 jours de location, transport et accord |
| - Association La Musicale de Clermont de l'Oise | 11 octobre 2020 | 1 jour de location, transport et accord |

Virginal Muselaar d'après Ruckers (900 euros)

- | | | |
|----------------------------|------------------|----------|
| - Ensemble Correspondances | 6/12 au 3/2/2020 | Location |
|----------------------------|------------------|----------|

Les produits de la vente des CD Órgano Viajero et Tilting at Windmills s'élèvent à 340 euros en 2020.

3.3 – Actions de prospection de donateurs menées par le fonds

Des actions de prospection ont été menées auprès d'organismes de mécénat culturel qui n'ont pas abouti pour cet exercice.

4 – Liste des actions d'intérêt général financées par le fonds et indication de leurs montants

En date du 27 mai 2014, un marché de restauration et de cession de l'orgue a été signé entre l'atelier Hermanos Desmottes S.L. (Landete, Cuenca, Espagne), propriétaire légal de l'ancien orgue du couvent de Buenafuente del Sistol, pour un montant forfaitaire de 141 570 euros T.T.C. Une fois obtenue l'autorisation d'exportation du ministère de la Culture espagnol, l'atelier a mené promptement les travaux de restauration et respecté le délai d'exécution du marché.

L'orgue a été installé en l'église Saint-Eloi du mardi 25 au jeudi 27 novembre 2014, l'harmonisation a commencé le samedi 27 novembre pour s'achever le jeudi 4 décembre 2014.

Le financement de l'orgue est assuré par les dons reçus (38 343,63 euros en 2014, 33 164 euros en 2015, 31 758 euros en 2016, 20 440 euros en 2017 et 20 280 euros en 2018) et un emprunt d'un montant initial de 100 000 euros a été contracté auprès du Crédit Mutuel. Le fonds de dotation a pu procéder à deux remboursements anticipés et la dernière échéance du prêt a été réglée le 5 janvier 2018.

A compter de l'exercice 2018, les interprètes des concerts sont rémunérés par le fonds de dotation et, en 2020, des cachets et charges associées ont été versés pour la somme de 4 429,22 euros auxquels s'ajoutent des contrats de cession avec des ensembles pour un montant de 1 810,39 euros.

Le montant des dons reçus en 2020 s'élève à 13 745 euros.

5 – Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du fonds de dotation

Voir point 4.

6 – Compte d'emploi des ressources

Voir annexe jointe.

7 – Liste des libéralités reçues

Voir annexe jointe.